



Frais de scolarité pour les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle

Introduction

Bien que l'ensemble de la population étudiante au Canada ait connu des hausses énormes des frais de scolarité au cours de la dernière décennie, les frais que doivent payer des étudiantes et étudiants étrangers sont devenus particulièrement accablants. À l'automne 2010, la moyenne des frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers atteignait 16 678 \$, soit plus du triple des frais déjà élevés que paient les citoyennes et citoyens canadiens. Dans certaines universités du pays, les étudiantes et étudiants étrangers paient jusqu'à 20 000 \$ par année en frais de scolarité. Ce montant s'élève à plus de 25 000 \$ pour certains programmes aux cycles supérieurs et atteint la somme stupéfiante de 40 000 \$ par année pour des programmes tels que la médecine et le droit. Les droits différentiels élevés constituent un fardeau injuste et un obstacle à l'éducation postsecondaire pour les étudiantes et étudiants étrangers. En fin de compte, de tels frais de scolarité menacent la capacité du Canada d'attirer et de retenir des érudites et érudits étrangers.

La cause première : un financement gouvernemental insuffisant

Avant la fin des années 1970, les étudiantes et étudiants étrangers ne payaient pas de frais différentiels. En 1976, lors des négociations sur les paiements de transfert fédéraux accordés aux provinces, le gouvernement fédéral a suggéré que les frais différentiels seraient un moyen acceptable pour les provinces d'augmenter les revenus des établissements d'enseignement. Au cours des années subséquentes, plusieurs gouvernements provinciaux ont donc réduit ou éliminé les subventions accordées aux établissements d'enseignement postsecondaire pour l'aide financière aux étudiantes et étudiants étrangers. En 1982, toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador, imposaient des frais de scolarité différentiels. En Ontario, ces frais s'élevaient jusqu'à 6 960 \$.

Dans les années 1990, alors que les gouvernements fédéral et provinciaux réduisaient le financement de l'enseignement postsecondaire, les frais de scolarité au Canada ont monté en flèche, tant pour les étudiantes et étudiants étrangers que pour les citoyennes et citoyens canadiens. Les administrations des universités en manque d'argent ont donc recours de plus en plus aux frais de scolarité pour payer les dépenses d'exploitation. En 1988, les programmes gouvernementaux de financement couvraient environ 84 pour cent du budget d'exploitation des universités. Aujourd'hui, ils n'en couvrent qu'un peu plus de 57 pour cent.

Les gouvernements et les établissements d'enseignement savent que les frais de scolarité élevés sont impopulaires auprès des étudiantes et étudiants et de leurs familles. Cependant, vu que les étudiantes et étudiants étrangers ont peu d'influence politique directe au Canada, plusieurs gouvernements provinciaux et les décideurs dans les établissements d'enseignement les perçoivent comme une cible facile. Dans certaines provinces, les gouvernements ont déréglementé les frais de scolarité imposés aux étudiantes et étudiants étrangers de sorte que les universités sont libres de les exploiter pour compenser l'insuffisance du financement gouvernemental. Les frais de scolarité différentiels sont ainsi devenus un moyen important et pratique du point de vue politique de générer des revenus pour un grand nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire au Canada.

Les frais de scolarité différentiels au Canada

Comme l'indique le tableau 1, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers en 2010-2011 varient considérablement selon les provinces et les établissements. En général, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers ont tendance à être plus élevés en Ontario et en Alberta. Dans chacune de ces provinces, on trouve des universités qui occupent une des cinq premières places parmi celles qui imposent les frais les plus élevés. Même dans les provinces où les étudiantes et étudiants canadiens sont protégés par un gel des frais, les étudiantes et étudiants étrangers sont souvent exclus.

Récemment, les étudiantes et étudiants ont eu du succès lorsqu'ils se sont mobilisés pour défier les augmentations des frais imposés aux étudiantes et étudiants étrangers. En août 2008, les ministres de l'Éducation et des Ressources humaines, du Travail et de l'Emploi de Terre-Neuve-et-Labrador ont écrit une lettre collective au conseil d'administration de l'Université Memorial lui suggérant de consulter la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et de mettre en veilleuse une hausse de 10 pour cent. Le conseil a consenti à annuler la hausse et à étudier la question.

Les frais de scolarité différentiels : myopes et inéquitables

L'accès

Les frais de scolarité élevés ont déjà mis l'enseignement postsecondaire au Canada hors de la portée d'un grand

TABLEAU 1 : Les frais de scolarité minimum pour les étudiantes et étudiants étrangers de premier cycle en 2010-2001

U. of British Columbia	\$20,457
U. of Toronto	\$20,420
U. of Waterloo	\$18,110
U. of Alberta	\$17,995
U. of Calgary	\$17,836
Queen's U.	\$17,133
Ryerson U.	\$16,159
U. of Ottawa	\$15,815
Simon Fraser U.	\$15,810
York U.	\$15,514
U. of Victoria	\$15,422
Carleton U.	\$15,270
U. of Western Ontario	\$15,240
Wilfrid Laurier U.	\$14,691
Grant MacEwan College	\$14,550
Bishop's U.	\$14,462
McGill U.	\$14,462
Université de Montréal	\$14,462
Université Laval	\$14,462
Université de Sherbrooke	\$14,462
Concordia U.	\$14,462
U. Québec System	\$14,462
Télé-université	\$14,461
Trent U.	\$14,372
Mount Allison U.	\$14,112
U. of King's College	\$14,100
U. of Ontario Institute of Technology(UOIT)	\$14,040
Brock U.	\$13,871
Seneca College of Applied Arts and Technology	\$13,860
Laurentian U. - Université Laurentienne	\$13,700
Royal Roads U.	\$13,635
Lakehead U.	\$13,600
U. of Regina	\$13,596
McMaster U.	\$13,563
Douglas College	\$13,500
Dalhousie U.	\$13,290
U. of Windsor	\$13,260
Acadia U.	\$12,939
St. Lawrence College of Applied Arts and Technology	\$12,848
Capilano U.	\$12,750
Kwantlen Polytechnic U.	\$12,600
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning	\$12,500
St. Thomas U.	\$12,480
St. Francis Xavier U.	\$12,410
U. of Saskatchewan	\$12,347
U. of New Brunswick	\$12,232

nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers. Les étudiantes et étudiants à faible revenu ou à revenu moyen, en particulier ceux en provenance de pays en développement, font face à d'énormes obstacles lorsqu'il s'agit de poursuivre des études postsecondaires. En fait, les frais de scolarité des étudiantes et étudiants étrangers dans les universités canadiennes dépassent en général le salaire annuel de la plupart des familles des pays du Sud.

À la longue, si les frais de scolarité continuent d'augmenter, seuls les plus riches, et une poignée parmi les plus pauvres qui ont la chance d'obtenir une pleine bourse, pourront accéder aux universités et aux collèges canadiens.

Jusqu'à récemment, les effets néfastes des frais de scolarité excessifs ont été aggravés par des règlements interdisant aux étudiantes et étudiants étrangers de gagner un salaire pendant leurs études au Canada. Cependant, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants a fait des pressions et a réussi à faire assouplir ces restrictions. En avril 2007, le gouvernement fédéral a annoncé que les étudiantes et étudiants étrangers pouvaient demander un permis pour travailler à l'extérieur du campus.

Certains présidents d'université et de collège qui ont appuyé l'assouplissement des règlements sur le permis de travail voient peut-être cette possibilité pour les étudiantes et étudiants étrangers de gagner plus de revenus comme une raison pour augmenter davantage leurs frais de scolarité.

La diversité

Les étudiantes et étudiants étrangers enrichissent la vie universitaire et sociale au Canada sur plusieurs plans. Les frais de scolarité différentiels constituent une menace pour les avantages intellectuels, culturels et sociaux qu'apporte une population étudiante diversifiée aux campus canadiens. De plus, la présence d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans ce pays aide à consolider les relations entre le Canada et les autres sociétés du monde.

Les besoins du Canada en matière d'immigration

Le fait d'imposer des frais de scolarité différentiels aux étudiantes et étudiants étrangers va à l'encontre des besoins à long terme de la société canadienne. En fait, d'ici 2015, la croissance de la main-d'œuvre dans ce pays sera assurée par l'immigration.¹ Selon des études effectuées par le gouvernement fédéral lui-même, les immigrants qui ont déjà travaillé ou étudié au Canada ont

beaucoup de facilité à s'intégrer à la main-d'œuvre canadienne et à réussir dans la société canadienne. Les frais différentiels représentent un obstacle qui décourage ces gens talentueux de faire des études et de s'installer au Canada au terme de leurs études. Les frais de scolarité élevés vont directement à l'encontre de l'objectif déclaré du gouvernement canadien de bâtir une société instruite, prospère et innovatrice.

Les obligations internationales du Canada

En tant que pays riche, le Canada possède les ressources matérielles pour venir en aide aux pays en développement et aux personnes venant de ces pays, et il a le devoir de le faire. L'accès à une éducation abordable doit être un élément principal de la contribution du Canada au développement international.

L'égalité d'accès sans restriction pour les étudiantes et étudiants étrangers

Le rétablissement du financement aux provinces pour l'enseignement postsecondaire réduirait les motifs qui poussent les universités à compter sur les frais de scolarité pour générer des revenus. Les coûts qui montent en flèche pourraient également être limités si les gouvernements provinciaux réglementaient de nouveau les frais différentiels imposés aux étudiantes et étudiants étrangers.

À long terme, les ministères fédéraux comme Ressources humaines et Développement social, Industrie Canada et Citoyenneté et Immigration devraient travailler avec les gouvernements provinciaux et les administrations des universités à l'élaboration de stratégies visant à améliorer l'aide financière et l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers qui désirent étudier au Canada. Il faudrait surtout faire en sorte que les étudiantes et étudiants étrangers de milieux à faible revenu puissent avoir accès à l'éducation postsecondaire. L'élimination des obstacles auxquels ces étudiantes et étudiants font face devrait être une composante importante des objectifs du Canada en matière de politiques internationale et étrangère. L'amélioration de l'accès pour les étudiantes et étudiants étrangers serait également une étape importante visant à assurer l'avenir du Canada comme destination de choix pour les immigrants qualifiés.

Référence :

1. Gouvernement du Canada. 2010. <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2010/2010-11-01a.asp>